

Cap Magellan et Império assurances relancent les bourses d'études : 1600 euros à la clé !



Comme tous les ans depuis 2014, Cap Magellan et Império assurances renouvellent des bourses d'études destinées aux jeunes lusophones de France. Mais qui est éligible ? Comment postuler ?

L'association Cap Magellan, en collaboration avec Império Assurances et Capitalisation S.A., organise pour une nouvelle édition des Bourses Cap Magellan – Império, évènement destiné à octroyer des bourses d'études aux jeunes étudiants les plus méritants issus de la Communauté portugaise ou aux jeunes apprenant la langue portugaise, et résidant en France. Ce projet s'adresse tout

spécialement aux élèves qui sont en classe de Terminale, toutes sections confondues, ou en première année d'enseignement supérieur, pour l'année scolaire 2016-2017, qu'il s'agisse d'un établissement public ou privé en France métropolitaine.

Cet évènement est organisé pendant l'année 2017, les candidatures étant ouvertes jusqu'au mois de septembre et se réfère à l'année scolaire 2016-2017. Il vise à remettre **douze bourses d'études d'un montant de 1 600 euros chacune**. L'attribution de ces bourses a pour objectif de récompenser les étudiants les plus méritants, dont le parcours scolaire démontre à la fois un grand sérieux et un intérêt marqué pour les études. Le jury sélectionnera les étudiants les plus brillants et dont le parcours attirera l'attention par le caractère modeste de leur situation sociale et/ou de celle de leurs parents. Les élèves boursiers nationaux sont donc invités à concourir, l'un des objectifs de ces « Bourses d'études Cap Magellan - Império 2017 » étant d'aider financièrement les élèves méritants les plus nécessiteux. L'octroi de la bourse est toutefois conditionné à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur, sans critères de voie ou de filière.

Les candidatures aux bourses sont ouvertes aux jeunes lusod descendants ou aux jeunes lusophiles qui étudient le portugais, âgés de 15 à 20 ans, et qui remplissent toutes les conditions suivantes :

- résider en France métropolitaine,
- avoir eu leur Baccalauréat en France, avec mention Bien ou Très bien,
- être, pendant l'année scolaire 2016-2017, étudiant en Terminale ou en 1^e année de l'enseignement supérieur,
- ne bénéficier d'aucune autre bourse au titre de concours privés ou publics, hormis une bourse d'études nationale (décernée par l'Etat sur critères de revenus),
- ne pas faire partie de la famille (parents ou enfants) des collaborateurs, ou des organisateurs de l'évènement « Bourses d'études Cap Magellan - Império 2017 » ou des personnes qui y sont associées.

La sélection des candidatures se fera sur le dossier scolaire et notamment sur les résultats obtenus au Baccalauréat, sur le niveau de portugais et sur les liens tissés avec la langue et la culture lusophone. Le milieu social sera également un critère de sélection, l'objectif de ce projet étant **d'aider les étudiants les plus motivés et les plus méritants**, en privilégiant ceux dont le **milieu social** est le plus modeste. Les candidatures seront évaluées par un jury qui se réunira pour rendre ses décisions, en fin d'année 2017, à une date qui sera précisée ultérieurement. Chacun des douze lauréats se verra alors attribuer une bourse de 1 600 euros (mille six cents euros), le jour de la remise des bourses, fin 2017, lors de la cérémonie qui sera réalisée à cet effet.

Les formulaires de candidature et la liste des pièces obligatoires à fournir devront être sollicités et envoyés à l'association Cap Magellan jusqu'au **30 septembre 2017** (cachet de la poste faisant foi) : Cap Magellan - Bourses d'études Cap Magellan/IMPÉRIO 2017 - 7, avenue de la Porte de Vanves - 75014 Paris.

Dossiers de candidature téléchargeables sur :
www.capmagellan.com
www.imperio.fr

Contact presse :
Aurélie Pereira
aurelie.pereira@capmagellan.com
(+33) 1 79 35 11 00